



PROCEDURE D'INSCRIPTION AU CONCOURS D'ORTHOPHONIE VIA L'APPLICATION E-CANDIDAT

1) CREER UN COMPTE

Nom / Prénom / Adresse mail

Un mail vous est envoyé avec un lien et vos identifiants.

Cliquer sur le lien ou le copier et le coller sur votre navigateur / saisir vos identifiants pour activer votre compte / Vous arrivez sur la page d'accueil de votre dossier.

2) RENSEIGNER :

I/ Informations personnelles

Numéro INE sinon « suivant »

Civilité / Nom / Prénom / Date de naissance/ ville de naissance / téléphone

II/ Adresse

III/ Baccalauréat

Année d'obtention / Série / Mention / Pays / Département / Commune/ Etablissement

(Pour les candidats élève de terminale saisir l'année en cours comme année d'obtention et « sans mention » dans la rubrique « mention »).

IV/ Candidatures

Nouvelle candidature / Faculté de Médecine / Certificat de capacité Méd Orthophonie / Certificat de capacité d'orthophonie 1ère année.

Vous arrivez sur le récapitulatif de votre candidature :

3) TELECHARGER A L'ENDROIT INDIQUE LES PIECES JUSTIFICATIVES CI-DESSOUS SOUS FORMAT NUMERIQUE

- Photocopie du diplôme du baccalauréat ou du relevé de notes ou titre ou diplôme équivalent si obtenu. Pour les élèves de terminale un certificat de scolarité de l'année en cours.
(Le relevé de notes devra être fourni sous réserve de réussite du baccalauréat)
- 1 photocopie recto verso de la carte d'identité ou titre de séjour ou visa

4) CLIQUER SUR LE BOUTON VERT « TRANSMETTRE VOTRE CANDIDATURE »

5) ENVOYER PAR COURRIER A L'ADRESSE INDIQUEE LE CHEQUE DE 80€ A L'ORDRE DE M. L'AGENT COMPTABLE DE L'UNIVERSITE DE MONTPELLIER AVANT LE 30/11/2017 LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI.

Y inscrire au dos NOM Prénom et numéro de dossier e-candidat

A partir de cette année, seule la procédure dématérialisée est active pour le concours d'orthophonie

Inutile d'envoyer toutes les pièces au format papier

SEUL le Chèque d'un montant de 80 euros libellé à l'ordre de Mr l'Agent Comptable de l'Université de Montpellier est à renvoyer par la poste avant le 30/11/2017 le cachet de la poste faisant foi.

Inutile de cocher l'onglet « Formulaires complémentaires » il est inactif et pas bloquant pour votre candidature